

Revalorisation
AC 84-16

AGENTS CONTRACTUELS ENAC : REVALORISATION DU SALAIRE

À la demande du SNNA-FO, les agents contractuels DGAC rémunérés au « forfait » bénéficieront d'une **revalorisation de 3,5% en faveur du pouvoir d'achat** à compter du 1er juillet 2022 qui sera versée cet automne de manière **rétroactive**.

Cette demande a été également faite par le SNNA-FO au directeur général de l'ENAC pour l'ensemble des agents contractuels de l'ENAC.

FO, premier syndicat chez les agents contractuels, vous tiendra informés de la suite des discussions. D'ores et déjà un premier contact avec le Directeur général permet d'espérer une suite favorable à notre demande.

FO se félicite que cette question en faveur de l'équité au sein de notre école puisse être traitée en cette période de rentrée et continuera à œuvrer pour la défense de l'ensemble des agents contractuels de l'ENAC.

Votre représentant FO : Jean-Christophe Castaing
Jean-christophe.castaing@enac.fr



Du 1^{er} au 8 Décembre 2022
ÉLECTIONS
PROFESSIONNELLES

Plus Forts
Ensemble !
FO
LE VOTEZ